



asc-athle@wanadoo.fr

<http://www.ascarcassonne.athle.fr>

45^{ème} CROSS DE LA CITE DU 03 DÉCEMBRE 2023
ORGANISÉ PAR L'AS CARCASSONNE ATHLETISME.

RÈGLEMENT DU CROSS DE LA CITE 03/12/2023



OBLIGATOIRE

CHAQUE CONCURRENT(E) DOIT PRÉSENTER :

- Une **LICENCE FFA** (athlé compétition, ou pass running) en cours de validité (manuel pratique de l'utilisateur FFA 2024)
- Soit un **CERTIFICAT MÉDICAL** de moins d'un an mentionnant la non contre indication de la course à pied en compétition document non restitué

ATTENTION : aucun(e) athlète ne sera engagé(e) ou ne pourra prendre le départ s'il (elle) n'est pas en conformité avec l'article 13 (Loi « BUFFET » du 23 mars 1999)

PRÉ-ENGAGEMENTS

VOIR LES PROCÉDURES A L'ARTICLE 25

ENGAGEMENTS SUR PLACE 45 minutes avant le départ de chaque course.

L'ASC ATHLÉTISME REMERCIE SES PARTENAIRES



Règlement

Article 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

La 45ème édition du Cross de la Cité de Carcassonne est organisée le dimanche 03 décembre 2023. Le Cross de la Cité est organisé par l'A.S. Carcassonne Athlétisme, club affilié à la FFA (011001).

Article 2 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le Cross de la Cité est inscrit au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme et organisé en conformité avec les règlements de la FFA et de la CN. L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des règlements de la FFA et de la CNR (commission national running).

Article 3 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'amener toute modification qu'il jugera utile quant à l'organisation de cette manifestation pour son bon déroulement.

Article 4 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Chaque concurrent (e) participant à ce Cross accepte le dit règlement.

Article 5 : CATÉGORIES

Le cross est ouvert à toutes les catégories : éveil athlétique, poussins (es), benjamins (es), minimes, cadets (es), juniors, espoirs, seniors masters, licenciés (es) et non licenciés (es), français (es) et étrangers (ères).

Pour les masters une seule catégorie est retenue pour les Féminines et Masculins (une seule catégorie master 0 à 10 confondus).

Article 6 : JUGE ARBITRE (JA)

Au moins un Juge Arbitre est désigné par la CRR (commission régionale running). Ses décisions sont sans appel.

Article 7 : LITIGES

Tout litige pouvant survenir pendant les épreuves sera arbitré par le Juge Arbitre de la compétition.

Article 8 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image au club organisateur : l'AS Carcassonne Athlétisme. Par sa participation au cross de la Cité, chaque concurrent (e) autorise l'organisateur du Cross à utiliser ou à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Cross de la Cité en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce, pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 : ANIMATION

L'animation est effectuée avec la participation de Jean Claude SCALOGNA, animateur FFA.

Article 10 : ACCÈS AU CROSS DE LA CITE (voir plan ci-dessous)

Le lieu du cross se situe au complexe sportif de la plaine Mayrevieille à Carcassonne (Pont Garigliano).

Plan d'accès :

- Autoroute A 61 (des deux mers): Sortie Carcassonne **Ouest** (1ere sortie en venant de Toulouse, 2nde sortie en venant de Narbonne).
- Après le péage prendre le rond-point direction « Carcassonne - Limoux - La Cité » sur 1500m.
- Puis aux feux tricolores prendre à gauche direction « Carcassonne – La cité » sur 1000m jusqu'au rond-point.
- A ce dernier prendre la première à droite direction « Narbonne – st Hilaire » sur 1500m.
- Arrivée à ce 3^e rond-point prendre la première sortie : « complexe sportif ». Vous entrez sur le site du cross.

Article 11 : PARKING

Aucun véhicule de particulier ne peut se garer sur le site du cross.

Les seuls véhicules autorisés à pénétrer sur le site sont les véhicules de secours, les véhicules des médecins, le véhicule du chronométreur, les véhicules de l'entreprise PECAL Constructions et certains véhicules de l'organisation dûment habilités par l'organisateur (badge spécial). Seuls ces derniers pourront accéder au parking organisateurs ».

Parking véhicules légers des participants:

Le long de la voie d'accès au stade et sur le parking de la cité des arts.

Parking bus :

Sur le parking du stade (face aux sanitaires).



Article 12 : PRÉ-ENGAGEMENTS / ENGAGEMENTS

L'engagement à toutes les courses du Cross de la Cité est gratuit.

Des procédures précises de pré-engagement et engagements sont décrites à l'article 25.

Article 13 : CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER

Le Cross de la Cité est une épreuve de cross-country ouverte à tous. Conformément à la Loi « BUFFET » du 23 mars 1999 relative à la santé des sportifs, chaque concurrent (e) doit :

- Soit être titulaire d'une licence FFA 2023 / 2024 valide.
- Soit envoyer lors de l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (original ou photocopie certifiée conforme par le (la) concurrent (e) document gardé par l'organisateur et non restitué).

ATTENTION : aucun athlète ne sera engagé ou ne pourra prendre le départ d'une course s'il n'est pas en conformité avec l'Article 13.

Article 14 : RÉCOMPENSES

Les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés sauf cross court où les 5 premiers seront récompensés au scratch seulement

Article 15 : HORAIRES

L'heure du départ de chaque course doit être rigoureusement respectée

Article 16 : DOSSARDS

Tous les dossards sont distribués le jour de la course individuellement. Licence et/ou pièce d'identité) Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard n'est envoyé par voie postale. **L'organisateur n'est pas tenu de fournir les épingles.**

Chaque concurrent (e) doit obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine, sans cacher les publicités. Tout (e) concurrent (e) franchissant la ligne d'arrivée sans dossard, ou dont la publicité est cachée, est disqualifié (e) et ne peut participer à la distribution des lots et dotations.

Article 17 : SÉCURITÉ

Des postes de contrôle sont installés sur le parcours.

Un poste de secours est installé sur le parcours près de l'arrivée avec le concours de l'UMPS 11

Article 18 : ASSURANCE

Le cross de la Cité est assuré par la Compagnie AIAC par contrat souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile. L'assurance souscrite par l'organisateur concerne sa seule Responsabilité Civile. Le comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de vol, détérioration, d'accident ... Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 19 : REMISE DES RÉCOMPENSES

Les podiums s'effectueront un quart d'heure environ après l'arrivée du (ou de la) dernier (ère) concurrent (e) de chaque course.

Article 20 : RÉSULTATS

Les résultats seront affichés.

Les résultats sont transmis à la FFA dans les 24 heures par l'intermédiaire de Logica cross et consultables sur le site <http://www.athle.fr> / rubrique résultats Cross de la Cité.

Article 21 : Dénomination des courses

Les désignations du 45^{ème} Cross de la Cité sont les suivantes :

- Course N°10 juniors H: course »SERCLIM«
- Course N°9 cadets M/Juniors F: course « DECATHLON »
- Course N°8 cross court: course « RÉGION OCCITANIE »
- Course N°7 cadettes/minimes M: course « AMICALE DES ANCIENS DE L'ASC »
- Course N°6 minimes F: course « VILLE DE CARCASSONNE »
- Course N°5 benjamins/benjamines : course « GROUPAMA »
- Course N°4 poussins/poussines: course « FLEURS ET NUANCES »
- Course N°3 espoirs/seniors/masters H: « CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE »
- Course N°2 espoirs/seniors/masters F: course: « CRÉDIT MUTUEL »
- Course N°1 masters H: "HOTEL MERCURE"
KID CROSS éveil athlétique M et F. « GROUPAMA »

Article 22 : Les courses et leurs Horaires

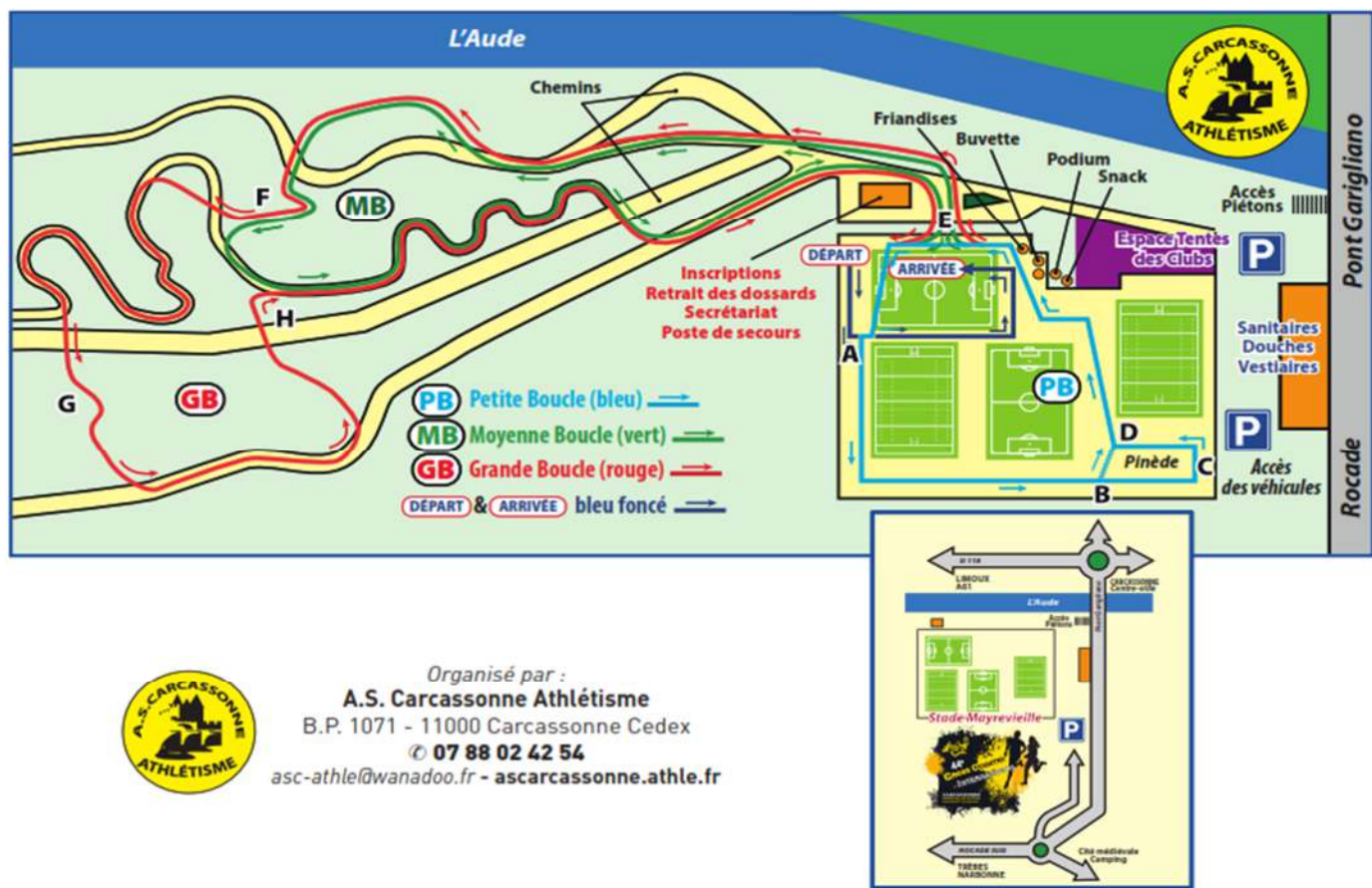
- 10 courses pour les différentes catégories de la FFA.
- Kid cross pour éveil athlétique 10h30 (2014 à 2016)

Article 23 : Le changement de catégories s'est fait au 1er septembre 2023.

Article 24 : **Il est formellement interdit de courir à côté des athlètes sur tout le circuit, sous peine de disqualification**

51

10h00	1	MASTERS M	1989 et avant	8449 m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-Arrivée
10h30	KC	KID CROSS OISILLON.NE.S	2015/2017		Circuit sur terrain annexe
10h45	2	COURSE FEMININE ESPOIRS F. U23 SENIORS F MASTERS F	2002/2004 1990/2001 1989 et avant	6925 m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-Arrivée
11h45	3	COURSE MASCULINE ESPOIRS H. U23 SENIORS H MASTERS H	2002/2004 1990/2001 1989 et avant	8449 m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-bleu-rouge-Arrivée
12h45	4	POUSSINES/POUSSINS. U12	2013/2014	1530 m	Départ-bleu-bleu-Arrivée
13h00	5	BENJAMINS M/F. U14	2011/2012	3452 m	Départ-bleu-verte-bleu-verte-Arrivée
13h20	6	MINIMES F. U16	2009/2010	3543 m	Départ-bleu(pinède)-verte-bleu-verte-Arrivée
13h45	7	CADETTES. U18 MINIMES M. U16	2007/2008 2009/2010	4142 m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-verte-Arrivée
14h05	8	CROSS COURT F/M	Ca/Ju/ES/S/M	4142 m	Départ-bleu-bleu-rouge-bleu-verte-Arrivée
14h25	9	CADETS. U18/JUNIORS F.U20	2007/2008	5037 m	Départ-bleu-vert-bleu-vert-bleu-vert-Arrivée
15h00	10	JUNIORS M. U20	2005/2006	5934 m	Départ-bleu-bleu-vert-bleu-vert-bleu-vert-Arrivée



Article 25 : MODALITÉS DE PRÉ-ENGAGEMENT ET D'ENGAGEMENT



PRÉ-ENGAGEMENTS

- **NE DOIVENT ÊTRE PRÉ ENGAGÉS QUE LES CONCURRENTS (ES) RÉELLEMENT SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER A LA MANIFESTATION.**
- Chaque participant doit **impérativement spécifier dans quelle course il souhaite s'inscrire** en précisant son numéro (voir tableau courses)
- Un athlète peut se **pré engager sur deux courses** s'il le désire. Deux dossards différents lui sont attribués, un pour chaque course.

INSCRIPTION PAR INTERNET SUR : time-chrono.fr contact@time-chrono.fr

PRÉ-ENGAGEMENTS DES CLUBS FFA : PROCÉDURE SIMPLIFIÉE : INSCRIPTIONS SUR SITE

+++ ATTENTION +++ FIN DE L'INSCRIPTION PAR MAIL LE 30 NOVEMBRE 2023 A 24 HEURES +++

**En cas d'urgence ou de problème uniquement
07 88 02 42 54**

ENGAGEMENTS SUR PLACE : Inscription sur place le jour du cross 45 minutes avant le départ de chaque course.